

[PROJET EN PHASE DE DÉVELOPPEMENT]

DISPOSITIF LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT



- LE DLA EST UN DISPOSITIF PUBLIC QUI PERMET AUX STRUCTURES DE L'ESS DE BÉNÉFICIER D'ACCOMPAGNEMENTS SUR MESURE AFIN DE DÉVELOPPER LEURS ACTIVITÉS, DE LES AIDER À SE CONSOLIDER ET À CRÉER OU PÉRENNISER DES EMPLOIS.
- LE DLA S'INSCRIT DANS UNE OPTIQUE D'ACCOMPAGNEMENT AU CHANGEMENT, DE TRANSFERT DE COMPÉTENCES ET DE CO-CONSTRUCTION D'OUTILS.

Qui peut en bénéficier ?

Le DLA s'adresse à des structures employeuses qui développent des activités et services d'utilité sociale en Essonne :

- ▶ Association loi 1901
- ▶ Structure d'insertion par l'activité économique, entreprises adaptées, ESAT
- ▶ Autres entreprises d'utilité sociale

Le DLA concerne plus particulièrement des structures souhaitant consolider leurs activités, pérenniser leurs emplois ou s'interroger sur leur stratégie de développement, et qui ont identifié des difficultés nécessitant un appui professionnel externe.

Comment en bénéficier ?

- ▶ Echange téléphonique avec un chargé de mission d'Essonne Active pour valider l'éligibilité de votre structure et la pertinence du DLA pour répondre à votre besoin ;
- ▶ Elaboration d'un diagnostic partagé entre le chargé de mission et votre structure et définition d'un plan d'accompagnement ;
- ▶ Présentation de la demande d'accompagnement au Comité Technique d'Appui, qui formule des préconisations visant à enrichir le diagnostic effectué et le plan d'accompagnement proposé ;
- ▶ Accompagnement de votre structure réalisé dans vos locaux par un consultant externe, financé par le DLA ;
- ▶ Suivi par le chargé de mission d'Essonne Active des actions réalisées dans le cadre du plan d'accompagnement, et mesure de leur impact sur le développement des activités et de l'emploi dans votre structure.

Quelles sont ses caractéristiques ?

Coût : gratuit. L'accompagnement de la structure par un consultant externe est pris en charge par Essonne Active.

Durée : il faut compter 1 mois entre votre demande et le passage en comité technique d'appui.

L'accompagnement par un consultant externe dure entre 4 et 12 mois, en fonction du besoin identifié.



- CE DISPOSITIF VOUS PERMET ÉGALEMENT TOUT AU LONG DE L'ANNÉE DE PARTICIPER À DIFFÉRENTS TEMPS DE RENCONTRE OU ATELIERS POUR VOUS PERMETTRE DE ROMPRE L'ISOLEMENT, VOUS CRÉER UN RÉSEAU, RESTER INFORMÉ, ETC.